



Lettre de la Douane

N°002 JUIN 2023 | www.douane.gov.km



RENFORCEMENT DES MISSIONS
DE SURVEILLANCE

Premiers pas vers la Brigade maritime

La Douane
au 2^{ème}
Salon de
l'Entreprise



P.05

Portrait
Un patron
innovateur



P.06



« Le volet économique fait partie de nos missions traditionnelles »

Le Directeur Général des Douanes, Moustoifa Hassani Mohamed, revient dans la Lettre de la douane, sur certaines réformes annoncées à la Journée Mondiale de la Douane, l'accompagnement des entreprises et sur des questions d'actualité.

La Lettre de la Douane: Les Comores ont abrité du 6 au 8 Juin dernier le deuxième Salon des Entreprises. Quel message leur adresseriez-vous, en tant que Directeur général des douanes et après votre engagement lors de la JID, de « contribuer à un climat des affaires plus favorable aux acteurs, plus compétitif dans le respect des normes standards mondiales » ?

Moustoifa Hassani Mohamed : Je réitère encore cet engagement. Sachez que le volet économique fait partie des missions traditionnelles de la Douane et qu'il est l'un des piliers stratégiques de la politique de modernisation de la Douane qui repose sur le renforcement du cadre institutionnel et du partenariat soutenu public-privé. Cela, conformément au Protocole d'Accord de Mutsamu du 12 Août 2020 sur les règles et procédures de fonctionnement du marché des biens et des services en Union des Comores. Protocole d'accord signé entre le Gouvernement et le Secteur privé (1).

La Douane a d'ailleurs activement pris part dans le Salon des Entreprises, sur le panel sur « l'impact des accords commerciaux sur le commerce des produits de première nécessité dans le cadre de la ZLECAF » et sur « l'importance de la logistique et de la chaîne d'approvisionnement dans le commerce aux Comores ».

La Lettre de la Douane: En plus de vos missions de facilitation des échanges, de sécurité et de protection de nos frontières, le Président de la République a exhorté l'Administration douanière à imaginer « des solutions nouvelles pour aider les entreprises comoriennes à se développer, accompagner les hommes d'affaires ». Quelles pourraient être ces solutions ?

Moustoifa Hassani Mohamed : Plusieurs mesures existent déjà. Mais la clé phare de l'action économique de la Douane est la digitalisation des procédures et processus. Point de facilitation des échanges des biens sans les technologies de pointes modernes. Une telle initiative permet non seulement de lutter contre les tentations à la fraude, d'assurer la transparence dans la chaîne de dédouanement, d'amoindrir les coûts aux opérations de dédouanement et surtout offrir un gain de temps. Avec le



SYDONIA Word, le temps nécessaire à la mainlevée est passé en une moyenne de cinq jours ouvrables à cinq heures de temps. La Douane a lancé partiellement le projet du manifeste électronique, depuis le 11 avril 2023, -avec une période moratoire de trois mois jusqu'au 31 juillet 2023- avant de le généraliser sur l'ensemble des armateurs. Le projet du paiement électronique est en phase test avec les banques de la place.

La Lettre de la Douane: Que répondez-vous au procès que l'on fait souvent à la douane, de pénaliser les acteurs économiques par des taxes élevées et des lourdeurs administratives. S'agit-il d'un mauvais procès, d'une incompréhension, ou qu'il existe effectivement une part de vérité nécessitant des réformes fiscales ou des actions de facilitation pour mieux accompagner l'environnement des affaires ?

Moustoifa Hassani Mohamed ; La Douane est victime de spéculations orchestrées pendant la pandémie et les impacts post-pandémiques. Il s'agit de l'aspect conjoncturel. Sachant que les bases d'imposition sont fixées par le législateur au travers de la Loi des Finances. Et jusqu'à lors, les taux sont les mêmes, hormis le 0,5%

majorée à la RCI (.). dans le cadre de la ZLECAF sur les produits provenant des pays tiers. La crise russo-ukrainienne s'invite avec des effets inflationnistes. Nos principaux partenaires commerciaux sont frappés en pleine fouets, la chaîne d'approvisionnement est complètement affecté aussi par les deux crises. En outre, il est important de rappeler que l'Union des Comores a ratifié depuis janvier 2022, la Convention de Kyoto Révisée (CKR) de l'OMD pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers. Cet instrument juridique est le cadre de référence de la législation voire de la réglementation douanière. Comme le pays est en accession à l'OMC, la douane comorienne se doit de mettre en conformité ses règles et pratiques aux normes et standards internationaux.

La Lettre de la Douane : L'édition 2023 de la Journée de l'environnement était axé sur la lutte contre les plastiques non biodégradables. Malgré que des lois interdisent l'importation de ces produits toxiques pour l'environnement, on les retrouve néanmoins en vente libre sur le marché local. Comment expliquez-vous que ces produits traversent la frontière ?





Moustoifa Hassani Mohamed :

Les actions douanières de protection de l'environnement et de l'écosystème sont couvertes par des Conventions internationales à vocation douanière, notamment celle de Nairobi du 9 juin 1977. A la demande des associations de protection de l'environnement et en vertu des engagements internationaux pris par l'Etat en la matière, les parlementaires comoriens ont adopté en 2017, une loi interdisant « la production, l'importation, la commercialisation et la distribution des emballages et sachets en plastique non biodégradables » en Union des Comores. La douane applique cette loi avec une grande fermeté. Les opérations de saisies et de destructions menées ces derniers temps en sont l'exemple. Mais pour les pérenniser, il faut le concours de tous les acteurs concernés, notamment la Direction de l'environnement, les collectivités locales, les forces de l'ordre. etc., pour faire respecter la loi nationale.

La Lettre de la Douane : Visiblement, il existe encore quelques failles. Quelles articulations pourraient être mises en place avec les autres services concernés, pour une meilleure répression et préserver l'environnement ?

Moustoifa Hassani Mohamed : Pour des actions efficaces, il faut continuer à renforcer les mécanismes de contrôle au niveau des frontières et opérer des saisies régulières. Il faut aussi encourager les PME à produire localement des sachets bio-

dégradables et sensibiliser les citoyens sur les dangers des plastiques avec des mesures plus coercitives pour interdire la circulation et la détention de ce produit toxique et prohibé par la loi.

La Lettre de la Douane : Puisqu'on parle de répression de la fraude, je rappelle que la Douane et l'ANRTIC ont signé un protocole d'accord pour normaliser le secteur des équipements radioélectriques et lutter contre la contrefaçon. Est-ce qu'il est possible de faire un premier bilan d'étapes ?

Moustoifa Hassani Mohamed : Il me semble encore tôt pour parler de bilan. Mais depuis la signature du Protocole d'Accord entre la Douane et l'ANRTIC en décembre dernier, les équipes techniques sont à pied d'œuvre pour opérationnaliser ce projet.

La Lettre de la Douane : Tous les rapports d'activité de la Douane soulignent une meilleure sécurisation des recettes qui dépassent parfois les objectifs qui vous sont fixés par le Ministère des Finances. En mars dernier, vous avez réalisé votre meilleur score de l'année avec un pic de 2.7 milliards. Qu'est-ce qui explique ces performances ?

Moustoifa Hassani Mohamed : Mars 2023 est effectivement un mois historique avec une réalisation de plus de 3 milliards kmf de recettes douanières hors taxe unique/ONICOR et TIPP/SCH. Mais de manière générale, ces résultats sont

dus à la stratégie de mobilisation et de sécurisation des recettes engagée par la douane, au recours à la digitalisation des procédures et processus et à l'instauration de la culture de résultats au sein de nos services. On doit ces résultats également à la politique fiscale menée par le Ministre des Finances avec l'appui technique des partenaires financiers tels que le FMI et la Banque Mondiale.

La Lettre de la Douane : Plus de recettes douanières, veut-il dire nécessairement des taxes élevées comme le reprochent certains opérateurs économiques ?

Moustoifa Hassani Mohamed : Pas nécessairement. Au contraire c'est le résultat d'une meilleure gestion des risques et d'une moralisation de l'action douanière. Je précise que la prévisibilité est la mère de l'action douanière. Sur la base de notre plan stratégique, le dossier Recette est au premier plan. Un Conseil de recettes se tient hebdomadairement pour mieux assurer le baromètre de la prévision mensuelle et trimestrielle pour que nous soyons au rendez-vous des objectifs. Sur le plan fonctionnel, les modules visant à rendre dynamique et proactive l'analyse et la gestion des risques ont été développés et mis à jour dans SYDONIA Word, notre système d'information douanière actuel.

La Lettre de la Douane : La thématique de la JID 2023 portait notamment sur l'accompagnement de la nouvelle génération. Comment le Directeur général des douanes, traduit-il cette exhortation à préparer la relève ?

Moustoifa Hassani Mohamed : L'administration douanière s'est beaucoup rajeunie cette dernière décennie. Il est question de privilégier la formation des agents afin de mieux professionnaliser la structure. Pour le moment, la Douane n'a pas un Centre de formation dédié. Mais avec ses partenaires bi et multilatéraux, elle continue chaque année à proposer à ses agents des formations longues ou continues dans différentes écoles des douanes (Maroc, Belgique, France et Madagascar). Avec l'appui du Service de coopération française et de l'Union européenne à travers l'AFD, plus de 50 agents sont retenus une formation de spécialisation, de spécialisation avec la supervision de la Fonction publique comorienne. La projection est de former 450 agents d'ici 2026. C'est dans ce cadre que 30 agents sont actuellement en formation de surveillance douanière au sein de l'AND pour une période de trois mois en vue de mettre en place la brigade maritime.

(1) Le protocole d'accord public-privé est suivi du Décret (N°20-103/PR du 12 Août 2020) qui abrogeait et remplaçait le Décret N°14-163/PR du 13 novembre 2014 portant création et mise en place d'une plateforme pour le Dialogue Public-Privé.



Premiers pas vers la Brigade maritime

Cest par une cérémonie solennelle le 8 juin dernier à son siège à Moroni, que le Directeur général de la Douane, Moustoifa Hassani Mohamed, a présenté les 30 douaniers sélectionnés pour suivre la formation militaire qui va être dispensée par l'Armée Nationale de Développement (AND).

La promesse a été faite en janvier dernier. Dans son discours à la JID 2023, le Directeur Général des Douanes, avait annoncé que « dans le cadre de l'opérationnalisation de la Brigade maritime, trente agents seront formés (...) avec l'appui de l'Armée Nationale de Développement (AND) ». Six mois plus-tard, les 30 douaniers sélectionnés ont été présentés aux encadreurs de l'armée nationale qui vont les accueillir pour trois mois de formation militaire.

S'adressant à cette première promotion, Moustoifa Hassani Mohamed, a précisé que « cette formation, de trois mois (dont un mois au camp militaire d'Itsoundzou et deux mois à l'École Nationale des Forces Armées et de la Gendarmerie), répond aux orientations du ministère des Finances, dont la finalité est d'élever le niveau de compétence générale et spécifique du personnel des Douanes, recycler les agents et les doter des connaissances adaptées aux besoins de développement de notre pays ». D'autres sessions de formation de perfectionnement et de recyclage des agents des Douanes seront organisées afin d'améliorer leurs compétences, a-t-il promis. Il s'agit en effet de la première étape d'un processus de



mise en œuvre des axes stratégiques de l'Administration des Douanes, en matière de performance et de synergie de ses services.

Une étape décisive à la création d'une Brigade maritime

Cette première formation franchit un pas significatif dans le renforcement des capacités des douanes comoriennes, à assumer ses missions territoriales sur terre et sur mer. Dans le contexte d'un Etat archipel comme les Comores, où l'espace maritime est plus importante que la terre ferme, une brigade maritime constitue un dispositif

essentiel de ses missions de contrôle des mouvements de marchandises, de surveillance des frontières et de lutte contre les trafics en tous genres.

Conformément aux recommandations du gouvernement et de l'Organisation Mondiale des Douanes d'accompagner la nouvelle génération pour préparer la relève, Moustoifa Hassani Mohamed a fait de la restructuration et du renforcement des compétences et des capacités techniques des agents, l'une des priorités de son action à la tête de l'Administration douanière.

Une cargaison de sachets détruits par la douane



Plus d'un million de sachets plastiques non-biodégradables saisis à la frontière par les brigades des douanes comoriennes ont été détruits en début de ce mois de juin. Cette opération menée avec le soutien de la gendarmerie nationale, intervient alors que les Comores, à

l'instar des autres pays, célébraient ce 5 juin, la Journée mondiale de l'environnement. L'année dernière, ce sont plus de 2 millions et demi de sachets qui ont été saisis et détruits.

En première ligne de la lutte contre la pollution du plastique, les douanes comoriennes agissent en application de la loi du 5 octobre 2017, interdisant « la production, l'importation, la commercialisation et la distribution des emballages et sachets en plastique non biodégradables ». Malgré la fermeté des services de contrôle de l'entrée des marchandises sur le territoire comorien, la circulation des sachets prohibés sur le marché local se poursuit. Nassuri Ibrahim, chef de Centre à la Douane à Moroni, reconnaît des failles. Cependant, cette lutte concerne tous les citoyens et

ne peut être menée par les services de douane seuls. « Il faut le concours de tous les acteurs concernés, notamment la Direction de l'environnement, les collectivités locales, les forces de l'ordre, etc., pour faire respecter la loi nationale », a indiqué le Directeur général des douanes (Lire interview dans ce journal).

Une lueur d'espoir cependant. En plus de la mobilisation des associations de protection de l'environnement sur les risques de ce produit toxique, un jeune entrepreneur vient de lancer une chaîne de production de sachets plastiques biodégradables à un prix concurrentiel. Ce PMI a une capacité de production de 7200 sachets l'heure. En plein régime, il peut mettre en circulation, près de 80 000 sachets par jour.





La douane, un partenaire essentiel des entreprises

Le rideau est tombé le 8 juin au Palais du Peuple, clôturant le 2^{ème} Salon des entreprises organisé par l'Agence Nationale de Promotion des Investissements (ANPI). La Douane comorienne, partenaire essentiel des entreprises, a participé à deux ateliers portant sur « l'importance de la logistique et de la chaîne d'approvisionnement dans le commerce aux Comores » et sur « le développement de la chaîne de valeur agro-industrielle : enjeux et stratégies pour une meilleure intégration dans la ZLECAF ».

Lorsque l'on évoque la Douane, ce qui vient en premier à l'esprit, est la mission fiscale visant à collecter les recettes destinées à financer le Budget de l'Etat. L'administration douanière est pourtant chargée d'une mission économique toute aussi fondamentale qui traduit par ailleurs, la politique économique des Etats. A l'époque du protectionnisme économique, c'est essentiellement à la douane qu'incombait la responsabilité de mettre en œuvre les mécanismes de politiques économiques et commerciales pour protéger les entreprises locales. Avec la libéralisation de l'économie mondiale et l'ouverture des frontières à la libre circulation des marchandises, la douane a adapté ses moyens d'intervention et s'est donnée pour mission d'accompagner le développement du tissu industriel naissant au profit des entreprises.



Un groupe de femmes

première nécessaire à leurs activités grâce aux mesures de suspension des droits et taxes pour leur entreposage ou par des facilités de crédits de droits leur permettant de procéder à l'enlèvement provisoire de leurs marchandises suivant des modalités de paiement garanties par leur banque auprès du trésor public. Elles peuvent aussi bénéficier d'exonérations de certaines taxes pour leurs équipements. L'essor du secteur de la boulangerie-pâtisserie et celui de la menuiserie aluminium, a été possible grâce à cette politique d'incitation fiscale et douanière.

Nouvelle dimension

Ces dispositions ont été malheureusement souvent mises à mal par des opérateurs peu scrupuleux. Néanmoins, l'encadrement législatif et réglementaire ainsi que la modernisation des services notamment par les outils numériques facilitant la traçabilité et un meilleur contrôle des transactions, créent un climat favorable pour leur bénéfice par les investisseurs.

Ces nouvelles orientations encouragées par l'OMD et soutenues par le Gouvernement dans sa politique d'émergence, renforcent la mission économique de la Douane comorienne et sa position d'acteur de plus en plus engagé auprès des entreprises, au regard du nouveau Code des investissements, promulgué en 2021.

Ce rôle d'accompagnateur et de facilitateur qu'occupe la douane, prend une nouvelle dimension dans la perspective du marché continental de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF), où les entreprises ont besoin d'un environnement régional favorable pour tirer avantage des opportunités de ce nouveau marché.

Le 2^{ème} Salon des entreprises a été ainsi l'occasion de faire valoir les mesures économiques et fiscales que le pays met à la disposition des opérateurs à travers son administration douanière et d'informer sur les évolutions qui contribuent à la promotion d'un climat des affaires plus attractif et incitatif à l'entrepreneuriat.



Ali Hamissi, ancien directeur général des douanes

Elle dispose pour cela de plusieurs outils. Ceux destinés à soutenir directement les entreprises pour une meilleure compétitivité et une action de régulation des marchés à travers sa participation aux instances économiques internationales, en vue d'améliorer l'environnement des affaires économique. Parmi les dispositions légales que la douane est chargée de mettre en application, on peut citer les différents régimes économiques permettant aux entreprises de disposer de la matière



Ibrahim Mohamed Soulé, Conseiller technique du DGD, chargé de l'intégration économique régional





En photos




La Lettre de la Douane
Une publication de l'ADDIA

Conception et réalisation
Service de communication

Maquette et Montage
R.M.F

ADDIA
Moroni Coulee - BP 95 - Union des Comores

Tél
2697731889

E-mail
douane@douane.gov.km

Siteweb
www.douane.gov.km





La Douane, un soutien pour les entreprises

Ce que pense l'entrepreneur Elamine

Avant-gardiste dans le secteur de la construction et surtout pragmatique, Elamine définit l'entreprise avant tout comme « créatrice de richesse par l'innovation et la transformation sociale ». Opérateur économique agréé, il analyse la politique d'accompagnement des entreprises.

Récompensé du Certificat de Mérite décerné par l'OMD, à la Journée Mondiale de la Douane en janvier dernier, Elamine Saïd Hassane est l'une des étoiles montantes de la nouvelle génération d'entrepreneurs comoriens. Son discours tranche avec le pessimisme ambiant. Lorsqu'on lui demande ce qu'il pense du climat des affaires aux Comores, la réponse du chef d'entreprise est inattendue. « Les vrais obstacles sont partagés » lance-t-il d'emblée, persuadé dit-il que l'économie comme du reste les autres secteurs de développement d'un pays, relève « d'un contrat social entre partenaires qui doivent défendre les droits et devoirs de chaque entité. Les employés représentant le social, les employeurs incarnant le marché financier, et l'Etat assumant le rôle du législateur qui fixe les règles encadrant l'ensemble de l'écosystème ».

Dans un contexte comorien où l'on reproche facilement les carences de la législation, Elamine porte un regard plutôt critique. « Les textes ne sont que des écrits et de ce fait, seules des ressources humaines déterminées et dotées de compétences et de moyens peuvent les mettre en œuvre ». Or constate-t-il, ce sont ces hommes compétents et déterminés qui font défaut



dans les administrations qui ont la charge d'appliquer et de faire respecter les textes et non les textes eux-mêmes. Les entreprises ont aussi leur part dans ce dysfonctionnement en confortant ces carences pour chercher à s'exonérer des règles.

Mise en oeuvre politique

L'entrepreneur plaide ainsi pour une éthique qui crée une relation d'action et de réaction où la notion de devoir précède celle de droit pour parvenir à redresser la situation. Il constate cependant que « c'est l'inverse qui se produit. Chaque entité réclamant un droit, sans en assumer son devoir ». Se fondant sur l'adage comorien selon lequel pour avoir droit à la viande, il faut d'abord nourrir l'animal, Elamine pense que « le devoir de l'Etat est de faciliter la création des entreprises pour espérer en retour, gagner » et préconise que les Comores s'inspirent de ce qui se passe ailleurs et optent pour une économie d'échelle consistant à baisser les taux des taxes et élargir l'assiette fiscale, pour plus de justice sociale.

Quant au rôle d'accompagnement des

entreprises que doit jouer l'administration douanière, Elamine évite le piège de la confusion entretenue entre les techniques de mise en œuvre d'une politique et la politique elle-même. Pour l'entrepreneur, C'est le gouvernement qui est à la manette de la détermination des taxes, alors que le Directeur des douanes doit être le détenteur de la science de la mise en œuvre de celle-ci. Il relève avec satisfaction la volonté de la Direction générale des douanes d'appliquer la loi des finances à tous les importateurs, louant au passage l'efficacité de la politique d'agrément qui accorde le code de facilité aux entreprises répondant aux critères de transparence et de sérieux dans leurs activités leur permettant des crédits d'enlèvement de leurs marchandises.

Sa société dont l'activité oblige le stockage de matières importantes pour assurer la continuité des chantiers, les régimes économiques et suspensifs des droits et taxes destiné à l'entreposage des matières premières, est un dispositif encourageant l'investissement et répond aux besoins des entreprises du secteur de la transformation.

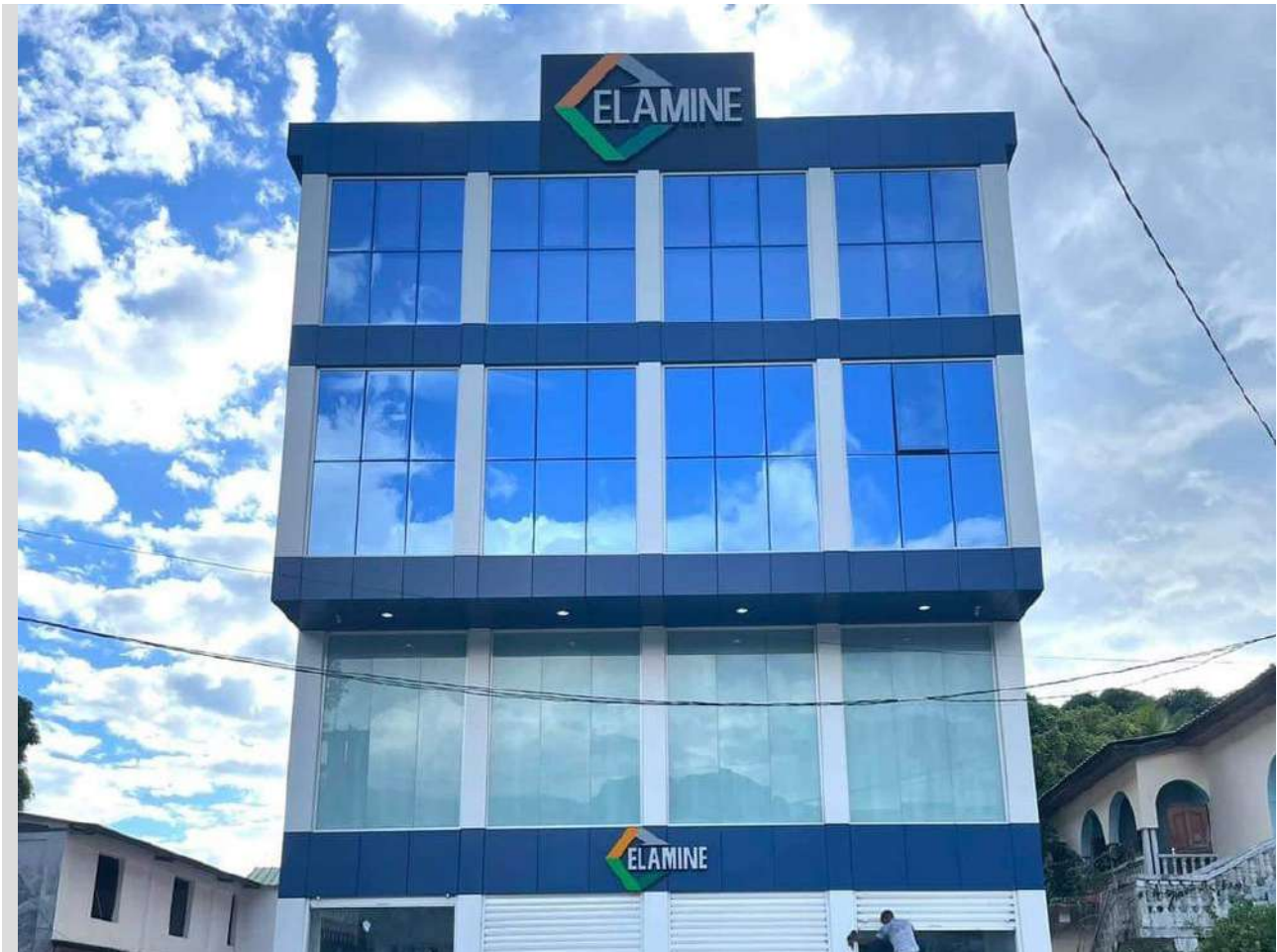




Portrait
Elamine

L'épicier devenu leader dans la construction

Elamine aime bien rappeler ses débuts de petit épicier dans les années 90 comme une manière de mesurer le chemin parcouru. A 53 ans, l'ancien épicier se trouve à la tête de l'une des entreprises la plus fleurissante du secteur du bâtiment et qui porte son nom.



Dans son secteur, l'opérateur opère une révolution silencieuse. Bousculer une économie de rente fondée sur une accumulation de richesses improductives en une économie de transformation créatrice d'emplois et de savoir-faire. Deux facteurs indispensables au développement d'un pays. Plus qu'une simple ambition personnelle, l'entrepreneur se réfère à une philosophie selon laquelle, la richesse n'est équivalente aux liasses dormant dans un tiroir, mais aux réalisations qu'elles permettent. Il a ainsi façonné son entreprise à la dimension de ses ambitions autour de deux pôles d'activité.

Dans le premier pôle, la vente de matériaux de construction, l'entrepreneur a fait le choix de la qualité des produits qu'il met sur le marché et d'une gamme variée visant les travaux de finition aussi en électricité, plomberie, carrelage, etc. Mais c'est dans

le « Clé en main », sa deuxième branche d'activités, que l'opérateur excelle et commence à marquer son empreinte. Finie la monotonie architecturale des arcades et autres modèles séculaires, place à de nouvelles géométries et à la concrétisation des rêves de chacun.

Pour cela, l'anticonformiste n'hésite pas à se lancer des défis et tenter de convaincre la clientèle à le suivre. Il a investi des millions dans la logistique pour disposer de ses propres engins et moyens de transports, s'assurant ainsi une autonomie dans la conduite de ses chantiers. Une exigence qu'il explique par l'obligation de respecter les délais de ses clients. Un impératif d'agenda qui s'ajoutent aux normes techniques que lui exigent les architectes et qui vraisemblablement, le stimulent.

Décidé à élever le secteur à un niveau industriel et laisser son empreinte, Elamine

a ouvert ses propres unités de manufacture en menuiserie, en ferrailage et confectionne sa propre marque de peinture. Mais l'acquisition d'équipements ne suffit pas. Il fait appel à des techniciens étrangers qu'il paie au prix fort, pour compenser l'insuffisance de main-d'œuvre locale qualifiée et spécialisée dans les multiples métiers de la construction.

Par cette obsession, Elamine est en passe de gagner son pari. Participer à la transformation des Comores en se donnant les moyens techniques et le savoir-faire indispensable à l'industrialisation de son secteur d'activités. Résolument tourné vers la modernité, il s'entoure des meilleures architectes et ingénieurs de la place. Ainsi organisé, il voit déjà émerger le design des futurs magasins et les modèles des bureaux et des habitations qui vont révolutionner l'architecture de la capitale comorienne.



Les avantages économiques de la ZLECAF sont largement centrés sur le commerce intra-africain

La ZLECAF devrait avoir un impact positif sur le PIB global, le commerce, la production et le bien-être de l'Afrique avec des retombées positives largement centrées sur le commerce intra-africain.

La création de commerce intra-africain permettrait également d'améliorer la production de l'Afrique.



Variation sectorielle du commerce intra-africain, suite à la mise en oeuvre de la ZLECAF en 2045 par rapport au scénario de référence (c'est-à-dire, en l'absence de la ZLECAF)



Au niveau sous-sectoriel, l'augmentation la plus notable des échanges intra-africains, avec des variations positives de la production, interviendra dans les sous-secteurs suivants :



Un accord qui va changer la donne pour les relations commerciales intérieures et extérieures de l'Afrique

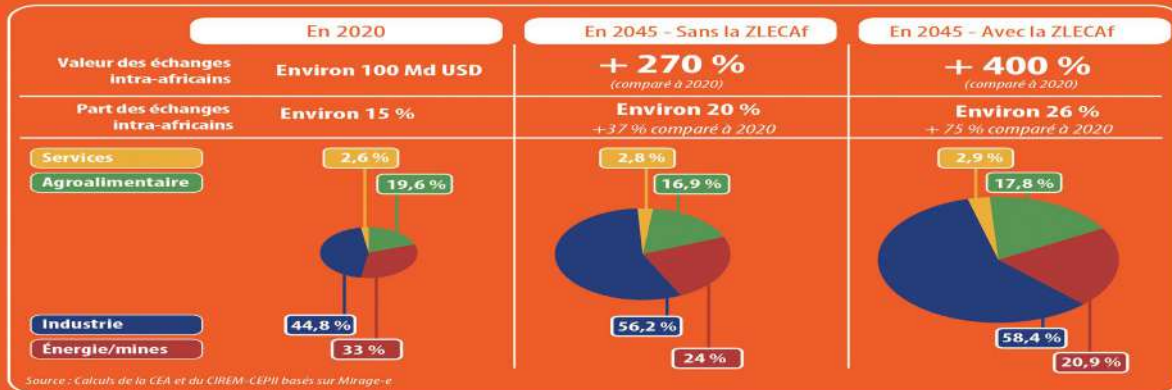
La ZLECAF offre une opportunité sans précédent pour la transformation, la compétitivité et le développement de l'Afrique.



L'augmentation des échanges intra-africains en valeur relative dans l'agroalimentaire, l'industrie et les services n'entraînera pas une augmentation proportionnelle en valeur absolue, car ces échanges sont actuellement dominés par l'industrie.



La mise en oeuvre efficace de la ZLECAF permettrait donc non seulement de stimuler le commerce intra-africain, mais aussi d'aider l'Afrique à s'industrialiser et à diversifier sa production au-delà de l'énergie et des mines.



La ZLECAF contribuera également à réduire la dépendance commerciale actuelle de l'Afrique vis-à-vis de ses partenaires extérieurs.

Actuellement, environ 85 % des échanges formels de l'Afrique ont lieu avec le reste du monde.



Les importations de l'Afrique en provenance du reste du monde sont principalement constituées de biens industriels (qui représentent 60 % des importations totales du continent en provenance du reste du monde).

Commerce intra-africain





Lettre de la
Douane